

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 juin 2015

Pose de la première pierre de l'hôpital de Petite Terre : un moment fort pour la santé à Mayotte

Le 13 juin 2015, le Premier ministre Manuel Valls a posé la première pierre du futur hôpital de Petite Terre à Mayotte, La construction de cet hôpital est une nouvelle étape pour que tous les Mahorais aient accès à un système de soins de qualité.

— Le CHM, un rôle prépondérant dans l'offre de soins à Mayotte

Le Centre Hospitalier de Mayotte est le principal offreur de soins du territoire, aussi bien pour les soins hospitaliers que pour l'activité externe. L'organisation territoriale du CHM a été pensée dans une logique de gradation des soins. Elle repose sur trois types de structures :

Les dispensaires :

13 dispensaires, répartis dans toute l'île, constituent le niveau de premier recours et assurent des consultations de médecine générale ; des consultations infirmières ; le suivi des sorties d'hospitalisation ; le suivi des patients atteints de maladies chroniques ; la dispensation gratuite de médicaments pour les traitements aigus ;

Les centres de référence

4 centres de référence sont installés : dans le Nord (Dzoumougne), dans le Centre (Kahani), dans le Sud (M'Ramadoudou) et en Petite-Terre (Dzaoudzi). Ces centres assurent les mêmes missions que les dispensaires mais sur des horaires élargis. Des lits d'hospitalisation de gynécologie-obstétrique y sont également installés pour la réalisation d'accouchements physiologiques.

Le site principal de Mamoudzou

Il accueille le plateau technique et l'essentiel des capacités d'hospitalisation du CHM. Le plateau technique du CHM est complet puisqu'il comprend :

- une structure des urgences
- un SAMU centre 15
- un centre de régulation des appels urgents (15)
- un service de réanimation
- un service de maternité
- un bloc opératoire
- un service d'imagerie avec accès à un scanner et un appareil d'I.R.M. (géré par un G.I.E. constitué entre le CHM et le cabinet d'imagerie médical privé)
- un laboratoire de biologie
- un caisson hyperbare.

— **Les enjeux**

Ce projet, annoncé en août 2014 par le Président de la République lors de sa visite à Mayotte, complétera l'offre de soins du Centre Hospitalier de Mayotte et contribuera à rééquilibrer les infrastructures sanitaires sur le territoire.

Cette future construction d'un coût total de **27,6 millions d'euros** accueillera le premier service de soins de suite et de réadaptation de Mayotte avec **55 lits et places**, adultes et enfants et regroupera les activités existant sur Petite Terre, actuellement dispersées, urgences, dispensaires et centre de périnatalité. C'est ce que précise Etienne Morel, le directeur du Centre Hospitalier de Mayotte.

Il fera l'objet d'un **financement sur les fonds FEDER pour 17, 3 millions, l'Etat apportant 4, 4 millions.**

Dans son discours très applaudi, le premier ministre a insisté sur la volonté de son gouvernement de poursuivre le développement de l'offre publique et privée à Mayotte. C'est ainsi qu'il a annoncé la **création d'un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 40 places des 2015.**

Le premier ministre a également rendu hommage appuyé, aux équipes du CHM, principal offreur de soins du département.

— **Un projet salué par tous**

La cérémonie s'est déroulée en présence d'un public nombreux, qui a réservé un accueil très chaleureux au chef du gouvernement, et de plusieurs personnalités :

- Seymour MORSY, Préfet de Mayotte
- Boinali SAID, Député de Mayotte
- Thani MOHAMED SOILIH, Sénateur, Président du Conseil de surveillance
- Soihabadine IBRAHIM RAMADANI, Président du Conseil départemental
- Mahafourou SAIDALI, Maire de Pamandzi
- Guy FITZER, SGA Cohésion sociale
- Alain FAUDON, SGA
- Dr Martial HENRY, Vice-Président du Conseil de surveillance
- Chantal de SINGLY, Directrice de l'ARSOI
- Juliette CORRE, délégué Mayotte ARSOI
- Etienne MOREL, CHM